

HORAIRE DES TRAVAUX



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Semaines du 1^{er}, 8 et 15 février 2021

HORAIRE DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE (SAN)

MARDI	MERCREDI	JEUDI
	9 h 40-11 h* : Affaires courantes	9 h 40-11 h* : Affaires courantes
10 h-12 h : Affaires du jour	11 h-13 h : Affaires du jour	11 h-13 h : Affaires du jour
12 h-13 h 40 : Suspension	13 h-14 h 30 : Suspension	13 h-13 h 36* : Débats de fin de séance
		13 h 36-14 h 30 : Suspension
13 h 40-15 h* : Affaires courantes	14 h 30-16 h 30 : Affaires inscrites par les députés de l'opposition	14 h 30-16 h 30 : Affaires du jour
15 h-18 h 30 : Affaires du jour	16 h 30-18 h : Affaires du jour	
18 h 30-19 h 06* : Débats de fin de séance		

* L'heure de fin des affaires courantes et des débats de fin de séance est approximative.

HORAIRE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	9 h 30-12 h	11 h*-13 h	11 h*-13 h	9 h 30-12 h 30**
	12 h-15 h : Suspension	13 h-14 h 30 : Suspension	13 h-14 h : Suspension	
14 h-18 h	15 h*-19 h	14 h 30-18 h 30	14 h-16 h 30	

* Après les affaires courantes

** Possibilités d'interpellations le vendredi, de 10 h à 12 h